



Autorisations diverses



Données personnelles

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFRS. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FF Roller à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, en application des art. 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service « vie fédérale » de la FF Roller ou sur votre espace licencié de la base de données Rolskanet. Ces informations sont destinées à la FF Roller et peuvent être communiquées à des tiers.

Autorisation parentale de surclassement

Le/les parents, sous réserve de spécification sur le certificat médical joint, autorise leur(s) enfant(s) à pratiquer en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (voir spécificité pour double surclassement).

(Il est conseillé d'autoriser au surclassement ou double surclassement afin de permettre l'intégration éventuelle en cours de saison dans la catégorie supérieure OU DOUBLE SUPERIEURE- U18).

Droit à l'image (photo jointe lors de l'inscription)

L'adhérent ou son responsable légal autorise le club, la fédération ou ses organes déconcentrés (ligue ou comité départemental), à utiliser sur ses supports de communication, sa photo d'identité insérée sur la licence, à des fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales.

Il reconnais que cette cession de droit est effectuée à titre gratuit et valable pour la durée de la saison sportive en cours.

Droit aux soins

L'adhérent ou son représentant légal autorise les responsables du Saint Denis Run Roller (S.D.2.R.) à faire pratiquer sur sa personne tous les examens d'urgence ou complémentaires et les interventions légalés ou chirurgicales que son état pourrait justifier dans le cadre de l'urgence ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique la plus proche si besoin. Cette autorisation est valable, tant pour les différents déplacements en France, qu'à l'étranger ou au sein du club.

La réponse à ces questions se fera dans le formulaire d'inscription en ligne